



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

11 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votes : 26

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Béatrice ALIPHAT, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du premier mars deux mil dix-neuf.

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Christiane DE FIGUEIREDO, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Gérard BRUN, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Vincent de Paul KINDA, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL.

Excusés : Mesdames Messieurs Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC

Pouvoirs :

Madame Michelle DELAUZUN à Madame Ghislaine LIBES

Monsieur Christophe LE BAUT à Monsieur Gérard BRUN

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Secrétaire de séance : Madame Claudine DE RIVAS

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudine DE RIVAS a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2019/09 – Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2019.

Délibération n° 2019/10 - Demande de subvention au Conseil départemental 13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'avis favorable de la Commission Services techniques en date du 22 février 2019 ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône une aide financière pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de démolition d'un cabanon pour l'aménagement d'une aire de stockage des engins d'entretien Allée de la plage d'Arthur	41 013,00 € HT	CD13 : 70% Commune 30%

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/11 - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR

Le Conseil municipal, à la **majorité avec 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

APPROUVE la demande d'aide financière à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux selon le plan de financement ci-dessus exposé

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2019/12 - Avenant n° 1 à la convention ACTES avec la Préfecture des Bouches du Rhône relative à la télétransmission

La Conseil municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention entre la Préfecture des Bouches du Rhône et la Commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en vue d'intégrer les actes volumineux de commande publique notamment les marchés publics dans la liste des documents pouvant être transmis par voie électronique

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 2019/13 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la réalisation du Parking des Espérettes

Le Conseil municipal, à la **majorité avec 25 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Marc GARCIA)

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la réalisation du Parking des Espérettes présentée en annexe par laquelle la Métropole confie à la Commune la mission de poursuivre, au nom et pour le compte de la Métropole, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la Métropole, les travaux relatif au réseau pluvial et au réseau d'eaux usées du projet.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2019/14 - Convention relative à l'extension du réseau de lecture publique métropolitain d'Istres Ouest Provence à la bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention avec la Métropole Aix-Marseille Provence relative à l'extension du réseau de lecture publique métropolitain d'Istres Ouest Provence à la bibliothèque municipale de Saint-Mitre-Les Remparts

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/15 - Attribution de cartes cadeaux dans le cadre du tournoi de jeux vidéos organisé par la Commune

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer des cartes cadeaux aux trois vainqueurs du tournoi de jeux vidéos organisé le 16 mars 2019 à la salle de la Manare

FIXE le montant des cartes cadeaux à 50€, 30 € et 20 €

APPROUVE l'acquisition des cartes cadeaux par la Commune

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice

Délibération n° 2019/16 - Attribution d'une carte cadeau aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à l'occasion d'un mariage ou PACS, d'une naissance ou d'un départ en retraite

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VU l'article L.2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 9 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88-1 ;

VU la délibération n° 86-2007 du 24 septembre 2007 attribuant un bon d'achat aux agents territoriaux à l'occasion de leur mariage ou de la naissance de leur enfant et fixant à 150,00 euros le montant de ce bon d'achat,

DECIDE d'abroger la délibération n° 86-2007 du 24 septembre 2007,

DECIDE d'attribuer aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, une carte cadeau à l'occasion de leur mariage ou PACS, de la naissance de leur enfant ou de leur départ en retraite.

FIXE à 150 euros le montant de cette carte cadeau.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus chaque année au budget de l'exercice

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Béatrice ALIPHAT

